

Des projets culturels sans frontières

Politique L'accord de coopération culturelle entre FWB et Flandre enfin concrétisé.

En mai dernier, "La Libre" (édition du 8 mai) annonçait une première concrétisation de l'accord de coopération culturelle signé entre les Communautés française et flamande en 2012. Une annonce qui mettait enfin un terme à une situation paradoxale qui a vu chaque institution multiplier les accords avec d'autres pays mais jamais entre elles. Ce lundi, les ministres francophone et flamand de la Culture, Joëlle Milquet et Sven Gatz, ont lancé un appel à projets pour garnir cet accord. La Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé à cet effet de mobiliser ensemble 200 000 euros chaque année pour financer et encourager des associations et initiatives artistiques par-delà la frontière linguistique.

Saisir le fédéral

Ce soutien financier bicommunautaire profitera à des projets culturels au sens large, allant des arts de la scène, aux arts numériques, en passant par les acteurs socio-culturels. Des projets transcommunautaires en lien avec le patrimoine ou les bibliothèques pourront également solliciter un soutien. Les artistes professionnels tout comme

les amateurs pourront solliciter des fonds dans le cadre de ce projet. Deux conditions sont toutefois fixées: chaque projet devra rassembler au minimum un opérateur de chaque Communauté, et il devra s'agir d'une nouvelle collaboration, ou alors apporter une plus-value à des projets culturels déjà existants. Les candidatures sont attendues avant le 15 janvier 2016. Pour cette première édition, c'est le projet "Sharing is Caring", axé sur la création numérique et porté par le centre Flagey, qui a été retenu.

Par ailleurs, on a également appris hier que les Communautés flamande et française cherchent une solution pour pallier la suppression annoncée du subside accordé jusqu'ici par la Loterie nationale au centre culturel Flagey, co-géré par la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir "La Libre" de lundi). Joëlle Milquet a annoncé sa volonté de saisir le Premier ministre Charles Michel de cette question pour défendre "*une institution reconnue par tous pour sa qualité et où francophones et Flamands travaillent ensemble*". Selon la ministre francophone, la Fédération ne peut et ne pourra pas à chaque fois compenser le fédéral lorsque celui-ci décide de ne plus participer à des projets où Communautés et fédéral étaient jusqu'ici parties prenantes.

CVD (avec Belga)